

BIEN ROULER EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

LES RÈGLES EN VIGUEUR

et les amendes associées...

obligatoire

le port du casque est

35 €

135 €

Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs.

135 €

Nous vous conseillons de porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant du jour comme du **nu**it en agglomération, comme **hors-agglomération** où son port est obligatoire.

135 €

Ne transportez pas de **passager**, les trottinettes électriques sont destinées à usage exclusivement personnel.

135 €

L'âge minimum pour les trottinettes électriques est de 14 ans.

135 €

Votre engin doit être équipé :

- de feux avant et arrière ;
- d'un avertisseur sonore ;
- de freins ;
- de dispositifs rétro-réfléchissants.

35 €

Il est interdit de rouler sur un trottoir.

135 €

La vitesse maximale des trottinettes électriques ne doit pas dépasser les 25 km/h.

1500 €

Non-respect des règles de circulation.

135 €

L'assurance est obligatoire pour rouler à trottinette !

jusqu'à 3750 €

